

Handyalogue

LE MAGAZINE DE L'ASPH

DOSSIER

**Culture, sport,
loisirs...
Un droit pour
toutes et tous**



Sommaire

Page 2

Sommaire

Page 3

Editorial

Pages 4-5

Quelles sont nos dernières analyses ?

Pages 6-7

FALC : Késako ?

DOSSIER

Culture, sport, loisirs ...

Pages 9-10

Voyage, voyage, mon beau voyage...

Page 11

Les représentations du handicap... depuis notre salon

Pages 12-13

La téléréalité : Un moyen pour déconstruire les stéréotypes?

Pages 14-15

Le film « Hors norme » peut-il participer à faire évoluer le regard sur l'autisme ?

Pages 16-17

Inauguration d'une nouvelle rubrique de l'Handyalogue : La minute culture !

Pages 18-19

Culture & Nous

Page 20

Quand le folklore devient inclusif

Pages 21-23

Et le sport adapté dans tout ça ?

Page 24

Conclusion

Pages 26-27

Écho des régionales

Page 28

Contact center ASPH accessible aux personnes sourdes

PÉRIODIQUE DE L'ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE ASBL

ÉDITRICE RESPONSABLE : Ouiam Messaoudi – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

CONTACT : Nathalie De Wispelaere – nathalie.dewispelaere@solidaris.be – 02 515 06 55

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Manon Cools (Chargée de communication et d'éducation permanente – ASPH) - Nathalie De Wispelaere (Chargée de communication – ASPH) - Gisèle Marlière (Présidente – ASPH) – Ouiam Messaoudi (Secrétaire générale – ASPH)

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065

www.asph.be – 02/515 06 55

Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel. À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Privacy.300@Solidaris.be

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Shutterstock.com



Handyalogue est mis sous film par l'Entreprise de Travail Adapté L'Ouvroir. www.louvroir.be



Et si on parlait

CULTURE, SPORT, LOISIRS ?

Toutes ces activités sont synonymes de plaisir, de moments heureux, partagés, d'effort, de dépassement de soi...

Si c'est le cas pour les personnes dites valides, ce l'est aussi pour les personnes en situation de handicap.

Mais qu'en est-il de leurs accessibilités ? Pour y participer et les réaliser, les efforts à fournir par les personnes en situation de handicap sont nettement plus importants !

Qu'il s'agisse de la volonté de la personne en situation de handicap elle-même, de son entourage, de l'accessibilité des infrastructures sportives, culturelles et des activités qui y sont proposées sans oublier leurs coûts, surcoûts, les frais de déplacement... Les obstacles sont plus que nombreux.

Il n'empêche, depuis des années, des associations s'investissent pour mettre en place des structures pour que des activités sportives, culturelles, de loisirs puissent se mettre en place.

Que de difficultés, mais avec une opiniâtreté qui s'accroît, car ces activités sont vectrices de bien-être, d'épanouissement, d'inclusion et de citoyenneté.

Aux responsables politiques en charge de ces matières de renforcer leurs soutiens financiers pour que les personnes en situation de handicap puissent comme tout un chacun pratiquer un sport, quel qu'il soit, participer à une exposition, une activité de loisirs, un spectacle et/ou un concert.

Gisèle Marlière
Présidente ASPH

En français facile

Si on parlait culture, sport, loisirs

Les personnes en situation de handicap ont le droit de faire du sport, d'aller à des activités culturelles, de loisirs comme tout le monde

C'est très important, car cela permet de se sentir bien, de faire quelque chose que l'on aime.

Aujourd'hui, c'est encore difficile, car tout n'est pas accessible :

- ➔ Les bâtiments ne sont pas tous accessibles
- ➔ Il n'y a pas toujours une traduction en langue des signes pour les personnes sourdes – Pour les concerts par exemple.
- ➔ Les transports en commun pour y arriver ne sont pas toujours accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les choses changent.

Il y a de plus en plus d'inclusion.

Mais il y a encore beaucoup de choses à faire.

Les politiques ont un rôle à jouer.

Elles peuvent donner plus d'argent pour faire que le sport, la culture, les loisirs soient encore plus accessibles.

Quelles sont

NOS DERNIÈRES ANALYSES ?

Ce premier semestre, l'ASPH a analysé et décortiqué différents sujets dans le cadre de sa reconnaissance en Éducation permanente: logement, scan,-car, article handicap dans la constitution ainsi que les aides individuelles. En voici un avant-goût. Pour les lire dans leur entièreté, n'hésitez pas à consulter le site www.asph.be ou à nous les demander en version papier !

Logement : les revendications des personnes concernées

Cette analyse revient sur l'essentielle question du logement. À quel point, par exemple, le logement permettra à la personne de maintenir son autonomie ? Sa vie associative et citoyenne ? Sa vie familiale et sociale ? Son accès à des soins de santé, des lieux de formation et d'emploi, etc. ? Il faut éviter de résumer la question du logement à des enjeux de quotas, de places, de pénuries ou de nouvelles constructions, mais bien d'y réfléchir de manière transversale comme un des maillons constitutifs d'une vie digne où le choix de la personne concernée n'est pas fait par défaut.

L'article 22ter de la Constitution : entre espoir et zones d'ombre

Vous avez sans doute vu passer la nouvelle : depuis le 12 mars 2021, l'article 22ter a été ajouté à la Constitution belge. Cet article consacre le droit à une pleine inclusion des personnes en situation de handicap et renforce leur accès aux droits. Il nous a semblé important de nous intéresser à cette question concrète, puisqu'il concerne directement les personnes que nous défendons. Que dit exactement cet article ? Quels avantages apporte-t-il et quelles sont les zones d'ombres qui persistent ?

Scan-Car : c'est quoi le problème ?

De nombreuses communes assurent le contrôle du stationnement sur leur territoire lorsque celui-ci est payant ou limité dans le temps dans les zones bleues.

Depuis quelques années, certaines communes optent pour un système de contrôle technologique : la scan-car. Ce système est décrié par des associations, dont l'ASPH, dans les médias ou par certains politiques, car il engendre notamment des problèmes de mobilité pour les personnes qui disposent d'une carte de stationnement pour personne handicapée.

Limite des 65 ans pour les aides individuelles : victoire mitigée ?

Parmi les aides que l'AVIQ peut apporter, il y a l'aide individuelle à l'intégration. Il s'agit d'interventions financières pouvant être octroyées, sous certaines conditions, dans le coût d'aménagements, d'aides techniques et de certaines prestations de services qui permettent aux personnes ayant d'importantes limitations fonctionnelles de pouvoir mener une vie la plus autonome possible au quotidien : un besoin indispensable ! Problème : dans certains cas, cette aide ne peut être octroyée, en raison de l'âge de la personne au moment de la demande. Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de cette limite d'âge, au regard d'une question préjudiciable posée à la Cour Constitutionnelle.

La carte de stationnement : une nécessité qui ne doit pas être remise en cause !

La carte de stationnement est une carte qui permet aux personnes en situation de handicap de stationner sur les places réservées à cet effet. L'objectif premier de cette carte est de permettre aux personnes ayant des problèmes de mobilité de pouvoir stationner leur véhicule sur les emplacements de parkings qui leur sont réservés. Cette analyse étudie les différents constats relevés sur le terrain : fraude, durée de vie des cartes, critères d'obtention, manque de contrôle, etc. et propose des pistes concrètes d'action.

Ces analyses sont disponibles en consultation et téléchargement sur notre site www.asph.be dans le dossier Analyses et études ou sur simple demande à l'asph : ☎ 02/515.02.65.

En français facile

Voilà les dernières analyses ASPH

L'ASPH écrit des analyses, car elle est reconnue en Éducation permanente

Ces analyses sont des textes sur l'actualité, les droits ... en lien avec le handicap

Voilà les dernières analyses écrites.

Logement : que veulent les personnes en situation de handicap ?

Ce texte explique les besoins des personnes en situation de handicap

Quand elles vivent dans un logement – pas en institution - elles veulent :

- ➔ Être autonome
- ➔ Y vivre comme tout le monde, avec sa famille...
- ➔ Recevoir des amis
- ➔ Avoir accès à des soins de santé, à un emploi, à des loisirs...

Toutes les personnes en situation de handicap ont le droit de vivre dignement.

Pour vivre dignement, il faut un logement.

L'article 22 ter a été ajouté à la constitution belge.

Cet article renforce les droits des personnes en situation de handicap et renforce leur inclusion dans la société.

L'ASPH a voulu en savoir plus sur ce qu'apporte réellement cet article ?

Est-il la solution à l'inclusion des personnes en situation de handicap ?

Le problème de la scan-car

Une scan-car est une voiture avec une caméra sur le qui lit les plaques des voitures garées pour vérifier si elles sont en ordre ou pas de paiement du parking.

Cette caméra lit les plaques des voitures garées et vérifie si elles sont en ordre de paiement de parking.

Si une voiture n'est pas en ordre de paiement de parking, il y aura un PV.

Le problème est que la caméra ne reconnaît pas les voitures avec une carte de stationnement et qui ont la gratuité du parking.

Les aides individuelles quand on a 65 ans

Quand on est en situation de handicap, il existe l'aide individuelle à l'intégration.

Ces aides peuvent être :

- ➔ De l'argent pour aménager sa maison
- ➔ Du matériel adapté
- ➔ Des services

Ainsi, la personne peut rester chez elle et être autonome.

Il faut demander ces aides avant d'avoir 65 ans.

L'ASPH se demande pourquoi il existe toujours cette limite d'âge à 65 ans.

La carte de stationnement

Selon certaines conditions, les personnes en situation de handicap peuvent avoir une carte de stationnement et se garer gratuitement sur les places de parking.

Mais il y a des fausses cartes ou des cartes qui ne sont plus bonnes et pas assez de contrôles pour vérifier.

L'analyse parle des solutions possibles.

FALC :

KESAKO ?

Depuis de nombreuses années maintenant, notre périodique Handyalogue propose des articles en français et des articles en Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Mais qu'est-ce que le FALC ? Pourquoi notre ASBL s'est-elle emparée de cette méthode et propose l'ensemble de son périodique en sous 2 versions : en français ordinaire et en FALC. On vous explique.

LE FALC

Comment transmettre en toute autonomie une information adaptée et compréhensible aux personnes en situation de handicap mental ? En 2009, un projet européen voit le jour autour de la question intitulé « Pathways ». L'idée est de rassembler des organisations et des associations de 8 pays européens afin de rédiger une méthode permettant de rendre les textes faciles à lire et à comprendre aux personnes en situation de handicap. Le FALC était né.

Il s'agit d'un ensemble de règles – grammaticales, graphiques... - permettant de rendre accessible l'information aux personnes en situation de handicap. L'objectif est qu'en donnant accès à l'information, les personnes en situation de handicap soient de plus en plus à même de décider par elles-mêmes de faire des choix en toute autonomie... C'est un pas indispensable à l'autodétermination.

Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap ont peu accès à une information adaptée. Rares sont les revues, les sites... proposant un contenu en FALC. Mais la méthode sort peu à peu de l'ombre. La Convention ONU des droits des personnes handicapées - signée et ratifiée en 2009 par la Belgique - n'y est pas pour rien !

En effet, l'article 21 porte spécifiquement sur la liberté d'expression et d'opinion et l'accès à l'information, indiquant que « Les États Parties prennent toutes mesures appropriées pour que les personnes handicapées puissent exercer le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres. »

Ils doivent donc communiquer les informations destinées au grand public aux personnes en situation de handicap,

sans tarder et sans frais supplémentaires pour celles-ci, sous des formes accessibles et au moyen de technologies adaptées aux différents types de handicaps. Pour les personnes en situation de handicap mental, il s'agit du FALC. Le FALC permet aussi de rendre l'information accessible aux personnes qui ont des difficultés de lecture et de compréhension, aux personnes sourdes qui lisent...

L'ASPH est une ASBL qui s'adresse à l'ensemble des personnes en situation de handicap. Il nous semblait important de proposer le contenu de notre périodique accessible aussi aux personnes en situation de handicap mental. Après une formation auprès d'inclusion ASBL, nous avons sauté le pas en 2016 et commencé par quelques articles dans notre magazine Handyalogue. Petit à petit, la démarche a pris de l'ampleur. Aujourd'hui, c'est l'ensemble du périodique qui est proposé en Facile à Lire et à Comprendre. Mais ce n'est pas tout. Le FALC est également présent sur notre site internet. Tout n'est pas encore disponible, mais nous y travaillons. Le domaine de l'Éducation permanente est aussi associé au FALC. En 2021, l'ASPH propose sa première analyse en FALC. Il s'agit d'une analyse sur les notions d'intégration et d'inclusion. Cette année, c'est le groupe FALC qui a choisi l'analyse à réécrire en FALC. Le choix s'est porté sur l'analyse : L'équité, une étape vers l'égalité ? Et nous le faisons ensemble, car il s'agit d'une étape indissociable du FALC : la relecture et validation des textes se fait par des personnes en situation de handicap. Il est essentiel d'associer les personnes concernées à l'écriture afin de s'assurer de la compréhension et de leur adhésion au contenu et de l'adapter en fonction de leurs remarques. C'est une de conditions d'utilisation du logo FALC – indiquant un texte accessible - ainsi que de nommer les relecteurs.

L'ASPH tient à remercier la direction et le personnel de l'entreprise de travail adapté « L'Ouvroir » qui se sont engagés avec intérêt dans ce projet dès la première heure.

Parce que l'ASPH se veut le syndicat de toutes les personnes en situation de handicap et qu'elle milite pour une société inclusive, solidaire et accessible, elle propose aujourd'hui de plus en plus de contenus adaptés. Et c'est pour cette raison que notre périodique est le reflet de cette démarche !



L'ASPH écrit le périodique handyalogue.

Depuis quelques années, il y a aussi des articles en français et des articles en Facile à Lire et à Comprendre – le FALC.

Les textes écrits en FALC suivent des règles précises pour que l'information soit accessible, facile à comprendre pour les personnes en situation de handicap mental.

Ces règles ont été mises au point en 2009 dans le cadre d'un projet européen.

Des personnes de 8 pays européens se sont réunies plusieurs fois pour écrire ces règles.

Le projet qui a réuni ces personnes s'appelle « Vers une formation continue pour les personnes handicapées intellectuelles ».

Une formation est un cours où on peut apprendre des choses.

Cela veut dire que les personnes en situation de handicap peuvent apprendre des choses si l'information est adaptée.

Pour l'instant, il n'y a pas beaucoup d'info en FALC.

Cela change, car la Belgique a signé la convention ONU des droits des personnes handicapées.

Dans la convention, il y a un article qui dit que les pays doivent donner une information accessible à toutes les personnes en situation de handicap.

Pour l'ASPH, c'est important de s'adresser à toutes les personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi, après avoir été formé au FALC, l'ASPH a proposé des articles de son périodique en FALC.

Aujourd'hui, tous les articles du périodique sont aussi réécrits en FALC.

L'ASPH propose aussi des articles FALC sur son site internet.

En 2021, l'ASPH a réécrit une analyse en FALC.

Ce sont des textes sur l'actualité, la législation... en lien avec le handicap.

Cette année, elle réécrit une analyse en FALC avec les personnes en situation de handicap.

Pour mettre le logo FALC sur un texte, il faut que des personnes en situation de handicap mental lisent le texte et donnent leur avis pour le rendre facile à comprendre.

Il faut aussi mettre les prénoms des personnes qui ont relu ces textes.

L'ASPH collabore depuis 2016 avec l'entreprise de travail adapté L'Ouvroir pour la relecture des textes.

Et l'ASPH les remercie !

C'est très important pour l'ASH, car cela permet de travailler à une société inclusive, solidaire et accessible.

DOSSIER

Culture, sport, loisirs...

Un droit pour toutes et tous



Dans ce dossier, nous allons aborder les thèmes de la culture, des loisirs, du sport via le prisme du handicap. Pourquoi le handicap devrait-il être un frein à la pratique d'un sport, de la peinture ? À une visite dans un musée, à un loisir, à des vacances ? Comment les personnes en situation de handicap sont-elles perçues dans les médias ? Avec quelles répercussions ?

Depuis sa création il y a plus de 100 ans (1920), l'ASPH milite pour une société réellement inclusive.

Les mentalités évoluent, la société change. On gagne des combats, mais ce n'est pas pour autant que tout est inclusif et accessible.

Des initiatives voient le jour et permettent davantage aux personnes en situation de handicap de vivre comme tout le monde. Mais il reste encore des zones où le handicap peine à se faire entendre, reconnaître ou à se défaire des stéréotypes qu'on veut lui attribuer. Il est grand temps de remettre l'humain au centre de nos préoccupations et donner une juste place au handicap.

En français facile

Ce dossier parle de la culture, des loisirs, du sport... en lien avec le handicap
Le handicap ne devrait pas être un frein à la culture, aux sports, aux loisirs...
Depuis plus de 100 ans, l'ASPH veut une société inclusive, où les personnes en situation de handicap vivent comme tout le monde.
Depuis sa création il y a plus de 100 ans, l'ASPH milite pour société réellement inclusive.
La société change.
Les mentalités changent.
Mais tout n'est pas encore inclusif et accessible.
Il reste encore des idées toutes faites sur les personnes en situation de handicap.
Il est temps de penser à l'être humain avant de penser à la personne en situation de handicap.

Voyage, voyage,

MON BEAU VOYAGE...

Partir en vacances ou à la découverte du monde... Le nombre croissant de voyageurs est très lucratif pour l'industrie du tourisme ainsi que pour l'ensemble des acteurs qui prennent avantage des afflux de vacanciers sur certaines parties du territoire. Certaines compagnies d'avion proposent des prix défiant toute concurrence et les attractions et activités touristiques ne manquent pas pour attirer les voyageurs venus des quatre coins du monde. Pourtant, sommes-nous égaux face à cette offre touristique qui ne cesse de croître et se diversifier ?

VOYAGER EN SITUATION DE HANDICAP : UNE MISSION IMPOSSIBLE ?

Dans de précédentes analyses, l'ASPH a pointé que de très nombreux aménagements restaient encore à effectuer pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre des aventures touristiques comme tout un chacun.

Les personnes en situation de handicap, au même titre que toute autre personne, ont l'envie de voyager et de passer un bon moment de détente. Mais souvent, cela se révèle être une source de stress, car la planification et le voyage lui-même sont sujets à de multiples aménagements et désagréments possibles.

De plus, les professionnels du secteur touristique ne sont pas forcément sensibilisés au handicap et le fonctionnement même de l'industrie du tourisme ne permet pas aux personnes en situation de handicap d'être traitées selon leurs besoins spécifiques. Pourtant, toute personne en situation de handicap a le droit de jouir du tourisme et d'accéder aux loisirs, comme la Convention des Nations Unies pour le Droit des Personnes Handicapées le mentionne à l'article 30.

VOYAGER DURABLE, UN ENJEU COLLECTIF

Au travers d'un prisme écologique, le tourisme de masse, accessible et inclusif ou non, n'est pas viable à long terme. Cela se manifeste notamment par la dégradation des sites touristiques, le réaménagement du territoire, la pollution, la déforestation, la surconsommation ou encore les effets négatifs sur les populations traditionnelles. De même, l'argent généré par l'affluence touristique ne revient pas forcément aux populations locales, mais profite plutôt aux entreprises multinationales.

Le tourisme durable, quant à lui, regroupe différentes formes de tourisme alternatif au tourisme qualifié «de masse». Ces formes respectent, préservent et mettent durablement en valeur les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire, de manière à minimiser les impacts négatifs et à maximiser les bénéfices qu'elles pourraient générer.

Le tourisme durable peut aussi être accessible aux personnes en situation de handicap. Une grande partie des personnes en situation de handicap vivent dans la précarité, mais cela ne doit pas être un obstacle à des pratiques durables en matière de tourisme. Il est également primordial que l'accès au voyage, en tant que forme de répit à laquelle tout le monde a droit, doit continuer à être soutenu par des aides aux voyages, tout comme les aides aux loisirs, par des enveloppes destinées directement aux bénéficiaires ou destinées aux corps intermédiaires afin qu'ils puissent développer des projets accessibles et inclusifs liés au tourisme et au développement durable.

Lire ou relire nos deux analyses portant sur le sujet :

« Voyager en situation de handicap : une mission impossible ? » et « Tourisme durable et handicap : une alliance impossible ? » sur  www.aspbe.be ou directement sur la page analyses et études de notre site dans la catégorie accessibilité.

En français facile

Voyager quand on est en situation de handicap

Il y a de plus en plus en plus de personne qui part en vacances.

Cela rapporte beaucoup d'argent

Mais qu'en est-il des personnes en situation de handicap ?

Tout n'est pas accessible ou aménagé pour qu'elles puissent prendre l'avion, le train.. aller en vacances comme tout le monde.

Les professionnels du tourisme ne connaissent pas toujours les réalités du handicap.

Ils ne sont pas sensibilisés.

Pourtant, la convention ONU des droits des personnes handicapées dit que les personnes en situation de handicap ont **le droit de jouir du tourisme et d'accéder aux loisirs.**

À côté du tourisme de masse, il existe le tourisme durable.

Le tourisme de masse, c'est quand beaucoup de personnes voyagent et ne respectent pas l'environnement et la population du pays.

Le tourisme durable respecte le pays, la région ou le touriste se rend et la population qui y vit.

Cela peut aussi être accessible aux personnes en situation de handicap.

L'accès aux voyages doit être soutenu par des aides aux voyages soit à la personne, soit aux professionnels du tourisme.

Cela permettra de développer des projets accessibles et inclusifs touristiques et respectueux de l'environnement.

LES REPRÉSENTATIONS DU HANDICAP... depuis notre salon

La culture peut-elle contribuer à démythifier le handicap ? Oui, nous le pensons ! Si ce dernier a souvent été caché par le passé, puis moqué et exhibé, il faudra attendre la seconde moitié du 20e siècle pour le voir véritablement représenté dans les films comme ailleurs. Difficile de ne pas penser au film « Intouchables », qui a trouvé son public et la reconnaissance du milieu du cinéma, provoquant une vraie mise en avant du handicap comme sujet de société à traiter.

INCLUDE LE HANDICAP OUI, MAIS...

Pourtant, un phénomène encore trop courant prouve qu'il reste tant à faire pour atteindre une juste représentativité des personnes en situation de handicap dans la culture et tout particulièrement dans le cinéma : le crippling up. Cela consiste à faire jouer des rôles de personnes en situation de handicap par des personnes valides et c'est une pratique malheureusement très répandue. « Être acteur, c'est un métier » avait écrit Frank Dubosc sur Twitter pour justifier son choix pour le personnage principal de son film « Tout le monde debout », joué par l'actrice valide Alexandra Lamy. Comme si des personnes en situation de handicap ne pouvaient pas exercer ce métier avec succès. Le film Intouchables avait

également commis cet impair : n'existe-t-il aucun acteur en chaise roulante, en situation de handicap mental, aveugle... au monde qui puisse jouer son propre rôle dans un film ? Est-ce un choix discriminant ? Validiste ?

LE HANDICAP, UN RISQUE ?

La question économique est au cœur du débat, car monter un film représente un budget. Le faire avec quelqu'un en situation de handicap qui n'est pas populaire, connu, c'est prendre le risque de ne pas remplir les salles de cinéma. Ce raisonnement est un cercle vicieux, car comment a-t-on la possibilité de devenir populaire si on ne donne jamais de rôle aux personnes en situation de handicap ?

Certaines personnes en situation de handicap arrivent, néanmoins, à se faire connaître du grand public : Mimi Mathy pour ne pas la nommer, Pascal Duquenne dans « le 8e jour », Peter Dinklage dans la série « Game of Throne » et tout dernièrement Alexandre Jollien dans « Presque ». Mais cela reste infime au regard du nombre de productions cinématographiques.

Lire ou relire notre analyse « Les personnes en situation de handicap sont-elles dans le viseur du cinéma ? » sur  www.aspbe.be

En français facile

Peut-on faire changer le regard sur le handicap par la culture ?

Aujourd'hui, il y a des films et des séries qui parlent du handicap.

Mais les personnes en situation de handicap ont-elles leur place au cinéma ?

Oui et non !

Souvent ce sont des acteurs valides qui jouent les personnages en situation de handicap.

Si on comprend qu'il faut d'abord être acteur avant d'être en situation de handicap pour jouer dans un film, le cinéma doit aussi comprendre qu'il y a des personnes en situation de handicap qui sont aussi des actrices et des acteurs.

Pour changer les mentalités, le cinéma doit aussi laisser la place aux acteurs en situation de handicap.

Aujourd'hui, certains acteurs très connus sont en situation de handicap. Mais c'est beaucoup moins que les acteurs valides.

LA TÉLÉRÉALITÉ :

Un moyen pour déconstruire les stéréotypes?



Les médias- et plus spécifiquement la téléréalité - jouent-ils un rôle important dans la diffusion de certaines questions de société comme celle de la vie affective et sexuelle, dont celle des personnes en situation de handicap? C'est ce que nous vous proposons d'aborder dans cet article au travers d'une émission diffusée pour la première fois au Royaume-Uni en 2012, *The Undateables* (que nous pourrions littéralement traduire en français par «ceux qui ne peuvent pas avoir de rendez-vous»). Le programme propose de suivre trois personnes dans leur «quête» d'un ou une partenaire. Les protagonistes de cette téléréalité présentent certains troubles des apprentissages, des troubles neurologiques comme le syndrome de Gilles de la Tourette, des troubles du spectre de l'autisme et certaines difficultés de mobilité.

UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

Concevoir une téléréalité sur le sujet représente déjà un premier pas contre l'indifférence des désirs sexuels et romantiques des personnes en situation de handicap. À première vue, l'émission semble démontrer que «tout le monde» peut jouir d'une vie affective et sexuelle. Évidemment, la manière dont le public reçoit et interprète les informations véhiculées dans les épisodes dépend de l'expérience passée de chaque personne, de sa vision du handicap, mais également de son entourage, de son genre, de son statut socio-économique, etc.

De plus, la téléréalité n'est pas appréhendée comme un genre informatif, mais plutôt comme un divertissement. Cela amène un côté voyeuriste au programme que nous dénonçons. En effet, les téléspectateurs n'attendent qu'à assister à la manière dont les personnes en situation de

handicap s'en sortent face à diverses situations, dans le but de s'amuser. Que penser de cela? La manière de conduire ce type de programme télévisé n'engendrerait-elle pas un renforcement du stéréotype déjà largement répandu selon lequel une personne en situation de handicap ne peut, ou ne devrait pas, être en couple avec des personnes sans handicap? L'accentuation de ce stéréotype n'est-elle pas la raison pour laquelle le public regarde cette émission, car elle est en accord avec leurs idées préconçues?

UNE TÉLÉRÉALITÉ QUI CREUSE UN FOSSE ENTRE LES PERSONNES VALIDES ET LES AUTRES.

La chercheuse Susan Vertoot avance que lorsque l'expérience amoureuse d'une personne en situation de handicap se rapproche de l'expérience de vie et des normes des personnes valides, celles-ci auront davantage tendance à l'«accepter» comme un être humain. Dans ce cas-ci, les producteurs mettent en évidence un cadre normatif où le comportement d'hétérosexuel est obligatoire, ainsi qu'un comportement d'une personne «valide», sans «défaut» dans lequel les dérapages sont synonymes d'amusement.

Les comportements mis en exergue dans cette téléréalité ne font donc qu'éloigner les «personnes handicapées» et les «personnes valides», amplifiant le fossé entre «eux» et «nous». Il est regrettable que le **statut asexué** conféré aux personnes en situation de handicap véhiculé et naturalisé par les médias n'ait **pas été déconstruit dans cette émission**. Bien entendu, nous ne nions pas le fait que l'émission semble avoir engendré quelques effets positifs pour les personnes présentant certaines difficultés, en augmentant leur estime de soi au sujet de leur vie amoureuse. Elle peut être appréhendée comme un moyen qui permet d'affirmer que les personnes en situation de handicap ont aussi le droit de chercher l'amour.

Si l'on peut apprécier le genre que constitue la téléréalité ou non, il n'en demeure pas moins que *The Undateables* a véhiculé et fait **perdurer une série de stéréotypes sur le handicap**. À ce titre, il est regrettable que le handicap ait été étudié sous le prisme prioritaire du divertissement, participant ainsi à la banalisation d'images et de paroles qui stigmatisent les personnes en situation de handicap. Peut mieux faire!

UN CONSEIL POUR LA FIN ?

Vous pouvez visionner Histoires d'amour et d'autisme sur Netflix. Même s'il reste encore beaucoup à faire dans le traitement adapté du handicap dans une téléréalité on y voit déjà de nettes améliorations par rapport à *The Undateables* !

Lire ou relire notre analyse « La téléréalité : un moyen pour déconstruire les stéréotypes ? » sur www.asp.be

Téléréalité et handicap

Aujourd'hui, il y a de plus en plus d'émissions de téléréalité.

La téléréalité, c'est une émission de télévision présentant la vie quotidienne de personnes choisies.

Les émissions de téléréalité touchent beaucoup de sujets.

En Angleterre, en 2012, une émission de téléréalité a voulu mettre en avant la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Elle s'appelait « the undateables » qui peut se traduire par les personnes qui ne peuvent pas avoir de rendez-vous amoureux.

Cette émission filmait 3 personnes en situation de handicap dans leur recherche d'une ou d'un partenaire amoureux.

Est-ce une bonne idée ? Oui et non.

Oui, car cette émission parle de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Non, car cette émission se base sur beaucoup d'idées reçues sur les personnes en situation de handicap.

C'est une émission pour se divertir, s'amuser, pas pour informer.

Il y a beaucoup de voyeurisme.

Le voyeurisme, c'est quand on regarde l'intimité des gens.

L'intimité, c'est la vie de tous les jours, ce qui va comme ce qui ne va pas.

Là, l'émission porte sur les relations amoureuses et la façon dont elles se passent.

Cette émission faisait se rencontrer des personnes en situation de handicap mental et des personnes valides.

Mais il y a encore beaucoup d'idées reçues comme : « Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas être en couple avec des personnes valides ».

Une chercheuse Susan Vertoot a fait des expériences. Ces expériences montrent que les personnes valides voient davantage les personnes en situation de handicap comme des êtres humains quand elles vivent une vie affective et sexuelle comme tout le monde.

Mais cette émission de téléréalité ne voulait pas montrer les personnes en situation de handicap comme tout le monde.

Une personne en situation de handicap peut être hétérosexuelle, homosexuelle...

Elle a une vie affective et sexuelle comme tout le monde.

Cette émission crée un fossé entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides.

Oui, il y a eu des choses positives, mais il y a eu aussi beaucoup de choses négatives.

Mais oui, les personnes en situation de handicap ont le droit à une vie affective et sexuelle comme tout le monde.

Le film « Hors norme » peut-il participer à FAIRE ÉVOLUER LE REGARD SUR L'AUTISME ?

En 2019, les réalisateurs du film « Hors Normes » Éric Toledano et Olivier Nakache s'attaquent au sujet de **l'autisme**. Le film suit le travail au quotidien de Bruno (Vincent Cassel) et de Malik (Reda Kateb). Le premier, de confession juive, dirige une ASBL qui héberge et prend en charge des adolescents et de jeunes adultes atteints du trouble du spectre autistique (TSA). Le second, d'origine arabe, forme des jeunes défavorisés à devenir moniteurs ou accompagnateurs de vie pour personnes atteintes du TSA. Bruno et Malik se battent tous les jours pour accompagner au mieux chacun dans sa singularité. Si ce film nous intéresse, c'est parce que les avis qui ont suivi sa sortie étaient assez divergents. Tentons de comprendre pourquoi, et ce que cela dit de la représentation des TSA sur grand écran.

UNE PRÉSENTATION DE L'AUTISME... DANS QUELLES CONDITIONS ?

Quand le cinéma et le petit écran s'emparent de la question de l'autisme (le film « Rain Man », la série « Good Doctor »...), les réalisateurs engagent des acteurs qui jouent à **mimer le handicap**, quel qu'il soit. Ces représentations visent surtout à susciter l'adhésion du public, le point de vue de la personne atteinte de TSA n'étant que rarement montré, **laissant le public sans connaissance réelle de ce que ça représente**. Par ailleurs, comme déploré dans ce dossier, dans le film comme dans la plupart des cas, les rôles principaux ne sont pas joués par des personnes atteintes du TSA.

SALUER LA FORME SANS QUESTIONNER LE FOND

Danielle Langlois, Présidente de l'association « Autisme France » et mère d'un adulte atteint de TSA de 35 ans, salue le film : « Selon moi, il fallait oser parler de ceux dont la société ne veut pas, qui se font virer de l'école, des instituts médico éducatifs, voir des hôpitaux psychiatriques pour des problèmes de comportement. Personne ne veut s'efforcer de voir comment on pourrait mieux les comprendre et répondre à leurs difficultés, et c'est la première fois que l'on montre au cinéma ces enfants, ces adolescents et ces adultes. Pour moi, c'est un petit miracle que l'on montre cette réalité au cinéma avec des acteurs connus et des réalisateurs ayant fait des films grand public ».

Les critiques élogieuses comme celle-ci nous semblent relever plutôt de la présence de la question des troubles du



spectre de l'autisme dans un film et non sur le traitement de fond qui est opéré sur le sujet. Ainsi, contents de voir qu'on en parle enfin, est-on vraiment bien placés pour critiquer ou questionner la manière dont les TSA y sont représentés ? Notons également que ces critiques proviennent non pas de personnes atteintes de TSA, mais bien de leurs proches. Une fois de plus, leur parole est

invisibilisée...

LE RISQUE RÉEL D'INSTRUMENTALISATION ET DE RACCOURCIS FACILES

Selon le Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes, ce film instrumentalise les personnes atteintes du TSA. Il dénonce un film fait par et pour les personnes non concernées. Ainsi, les personnes concernées ne seraient que les personnages secondaires de ce film : « Nous voyons des personnes autistes qu'on traite avec un regard unidirectionnel, en bricolant une fausse inclusion et sans jamais satisfaire leur besoin ».

Hugo Horiot, comédien et auteur de l'ouvrage : « Autisme, j'accuse ! » nous donne un autre point de vue sur le film : « il a le mérite d'être une peinture très crue de la dérive institutionnelle dans la prise en charge de l'autisme. Le film ne montre pas le visage de l'autisme en soi, mais plutôt celui du traitement très ségrégatif que l'on fait de ces populations dites « Hors normes ». Le film questionne notre rapport à la norme. Les profils que l'on voit sont des adolescents qui ont des troubles du comportement. Or, ces troubles ne sont pas liés intrinsèquement à l'autisme, mais au fait qu'on les enferme dans un système depuis leur plus tendre enfance. Le film montre bien que même avec des associations qui leur viennent en aide, ces jeunes tombent dans une impasse liée à une forte exclusion sociale ».

Si nous soulignons la démarche des réalisateurs de partir du travail d'une association pour créer leur récit, nous devons aussi nuancer le propos de ce même récit. En effet, il ne présente qu'une réalité des personnes présentant un TSA. Il en existe autant de formes que de personnes. Le danger d'une approche comme celle-là est de laisser penser que les troubles du spectre autistique sont définis d'une seule voix ; celle relayée dans « Hors Normes ».

Lire ou relire notre analyse « Le film « Hors normes » peut-il participer à faire changer le regard sur l'autisme ? » sur www.aspbe.be

Un film sur l'autisme peut-il changer le regard porté sur le handicap ?

En 2019, le film « Hors normes » est sorti au cinéma.

Ce film parlait de l'autisme.

Il y a eu des questions quand le film est sorti dans les salles de cinéma, car ce n'étaient pas des personnes autistes qui jouaient le rôle des autistes dans le film.

Ce sont des acteurs.

C'est donc une représentation de l'autisme par une personne valide.

Ce n'est forcément la réalité.

La présidente de l'association « Autisme France » Danielle Langloys est maman d'un adulte autiste.

Pour elle, ce film parle enfin de l'autisme et de la manière dont la société les voit.

Le film montre le quotidien des personnes autistes en France.

Par exemple, elles ne sont pas acceptées à l'école, à l'hôpital...

Mais cela reste une représentation de personnes valides.

Ce n'est pas la personne autiste qui parle, explique son quotidien.

Pour l'association « Le Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes », ce film est fait par et pour les personnes valides.

Ce film ne veut pas comprendre les réalités et les besoins des personnes autistes.

Hugo Horiot a écrit le livre : « Autisme, j'accuse ! »

Pour lui, le film montre comment les personnes autistes vivent en institutions.

Ce film parle du handicap, mais parle aussi de la façon dont la société :

- ➔ traite les personnes qui ne sont pas dans les normes.
- ➔ exclut les personnes différentes.

Pour l'ASPH, ce film est important, mais il faut retenir qu'il montre une seule réalité des personnes autistes.

Il y en a d'autres.



Inauguration d'une nouvelle rubrique de l'Handyalogue :

LA MINUTE CULTURE !

Notre association est convaincue que la culture joue un rôle essentiel dans la façon de voir le monde, d'en apprêhender les réalités, mais aussi dans la construction de l'esprit critique. C'est pourquoi, depuis quelques semaines, vous trouverez sur notre site une série de ressources culturelles mélangeant tant les formats, que les points de vue, les thèmes, etc.



QUE MONTRER ?

Assez vite, la question s'est posée : doit-on également référencer des ressources qui ne correspondent pas à nos valeurs, à notre vision de l'inclusion ? Doit-on référencer des récits qui, à nos yeux, sont empreints de validisme, de stéréotypes ou même de manière plus concrète de modèles de société que nous ne défendons pas : psychiatrisation, hébergement non autonome, questions éthiques traitées sous un angle que nous ne défendons pas, etc. ?

Notre cheminement n'a pas été simple. Nous avons pris le parti de signaler quand une ressource est en dehors de notre champ d'appréciation tout en gardant certaines. Par exemple, quand des ressources sont très éclairantes, mais validistes, teintées de stéréotypes ou de préjugés, alimentés par des propos discutables.

En effet, la construction d'un esprit critique ne peut pas, selon nous, être de l'unique fait de se confronter à des œuvres exposant un seul point de vue, un seul modèle de société. Pour pouvoir affronter ses croyances, ses a priori, ses préjugés ou son validisme, nous sommes convaincues qu'il faut aussi s'enrichir de ressources dont la portée sort de notre vision du monde.

Nous avons également pris la décision de mettre en avant principalement des ressources dans lesquelles les personnes concernées ont une place prépondérante : la Convention ONU Personnes Handicapées est sans équivoque : « Rien sur nous, sans nous ».

Nous nous réjouissons du nombre croissant de ressources autour du handicap. En qualité d'association de défense des personnes en situation de handicap, de maladie grave et invalidante, nous avons décidé de sélectionner, avec ces balises, des ressources culturelles que nous avons le plaisir de vous présenter dans cette nouvelle rubrique du périodique : La minute culture ! Vous y retrouverez l'un ou l'autre coup de cœur, notre avis sur l'une ou l'autre production.

LA MINUTE CULTURE

Pour inaugurer cette rubrique, place à la série documentaire de quatre épisodes « Handicap : la hiérarchie des vies », du Podcast « La série documentaire » de Clémence Allezard, réalisée par Assia Khalid.

Résumé (Radio France) : « Handicap psychique, sensoriel, physique... Le terme "handicap" regroupe des réalités diverses. Ce récit documentaire se propose de les réunir selon un dénominateur commun : le traitement social du handicap. L'empêchement. Le stigmate. La domination valide. [...] La théoricienne afroféministe bell hooks récemment décédée l'intimait "Il nous faut écouter les voix passées sous silence, il nous faut écouter les voix de résistance." »

Notre avis : Tous les épisodes - « Quand la politique empêche », « Des institutions enfermantes », « Lutter ensemble contre le validisme » et « Quelle place pour les handis dans les fictions » - sont passionnants. Clémence Allezard a réalisé un travail de recherche exceptionnel sur le sujet. Si parfois certains propos ont trait à la France, ils sont très facilement transposables à la réalité belge. Nous avons particulièrement aimé le ton de la série : ici, pas de langue de bois ! Attention... Ces épisodes risquent bien de vous faire réfléchir à votre manière de voir le monde. À bon entendeur ☺

Pour écouter la série « Handicap : la hiérarchie des vies », rendez-vous sur <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-handicap-la-hierarchie-des-vies> ou sur votre application de podcast préférée.

Pour découvrir l'ensemble des ressources culturelles suggérées par l'ASPH: <https://www.asph.be/ressources-handicap/>

Une nouvelle rubrique dans le Handyalogue : La minute culture !

Pour l'ASPH, la culture est très importante.

Elle permet de comprendre le monde, ses réalités...

Pour l'ASPH, il faut s'ouvrir au monde entier et pas rester sur notre façon de voir les choses.

Ailleurs, on pense autrement et c'est intéressant de le savoir.

Depuis quelques semaines, il y a une nouvelle rubrique sur le site de l'ASBL.

On y retrouve des infos sur :

- ➔ des films
- ➔ des livres,
- ➔ des bandes dessinées,
- ➔ des émissions radio...

Il y a beaucoup de choses, proches de nos valeurs ou pas.

Si un film par exemple n'est pas proche de nos valeurs, mais est très intéressant, ce sera écrit à côté.

L'ASPH a surtout choisi des productions culturelles dans lesquelles les personnes en situation de handicap sont partie prenante.

La Convention ONU Personnes Handicapées le dit : « Rien sur nous, sans nous ».

Voilà la première Minute culture !

L'ASPH a choisi de parler de la série documentaire de 4 épisodes « Handicap : la hiérarchie des vies », du Podcast « La série documentaire » de Clémence Allezard, réalisée par Assia Khalid.

Cette série parle des différentes réalités du handicap, des différentes façons de le voir ou pas, de le comprendre ou pas.

Pour l'ASPH, cette série est très passionnante.

On y parle de manière franche et directe du handicap.

Cela fait réfléchir sur la manière de voir le monde.

Pour écouter la série « Handicap : la hiérarchie des vies »,

[https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/
serie-handicap-la-hierarchie-des-vies](https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-handicap-la-hierarchie-des-vies)

Sur notre site : <https://www.asph.be/ressources-handicap/>

CULTURE & NOUS

Ce mardi 14 juin, se tenait pour la toute première fois dans les locaux de la Maison de la Participation et des Associations, à Marchienne-au-Pont, le salon de la culture accessible aux personnes en situation de handicap : **Culture & Nous** ! Organisé par l'ASPH Centre, Charleroi & Soignies en collaboration avec les partenaires du groupe de travail « Accès à la Culture », nous avons voulu vous présenter la démarche, les objectifs et ses développements sur le terrain. Rencontre avec **Véronique Lejeune**, animatrice-coordinatrice et **Patrick Solau**, directeur de l'associatif, à l'initiative du projet. Pourquoi ? Comment ? Vous allez tout savoir !

« La thématique de la culture me tient beaucoup à cœur ! Celle du handicap aussi ! Je me suis toujours demandé pourquoi les artistes en situation de handicap n'avaient pas accès aux musées pour exposer leurs réalisations, un peu comme s'ils ne méritaient pas le statut d'artiste en raison de leur handicap. C'est pourquoi j'ai organisé en 2019 une conférence sur l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap pour sensibiliser les opérateurs culturels. Cette conférence a débouché sur la mise en place d'un groupe de travail reprenant des opérateurs tant du culturel que du handicap. L'objectif était de savoir ce qui était mis en place pour accueillir les visiteurs en situation de handicap au sein des musées et autres opérateurs culturels dans un premier temps et dans un second temps, présenter tout ce qui est culture accessible et adaptable tout en maintenant la réflexion sur l'accès de ces sites aux artistes en situation de handicap » nous explique Véronique Lejeune.

Elle poursuit : « Malheureusement, ce travail a été stoppé net suite à la pandémie. Ce n'est pas pour autant que nous ne travaillions pas à l'organisation d'un événement grand public dès que cela était à nouveau possible. L'idée était de lancer un appel à l'ensemble des opérateurs culturels sur l'entité du Centre, Charleroi et Soignies – environ 50 au total et 13 présents ici à Marchienne-au-Pont – et de les inviter à partager leur programmation et l'ensemble des mesures prises pour accueillir les personnes en situation de handicap au sein de leurs structures. Le tout dans une optique d'échange de pratiques. »

Nous avons aussi rencontré Mina, artiste.

« En tant qu'artiste, ce que je veux montrer, c'est mon travail, pas mon handicap. Cela ne doit pas être un frein. Ce 1^{er} salon m'a permis d'exposer mon travail et de me présenter en tant que personne, artiste. Je veux avoir accès à tout comme tout le monde sans avoir à demander de l'aide à qui que ce soit. Reconnaissez mon travail sans porter attention à mon handicap. La société doit être accessible à toutes et tous. C'est ça l'inclusion ! »

Page Facebook de l'artiste : <https://www.facebook.com/MinaSaouti>



Patrick Solau continue : « Et on est surpris par l'ensemble des activités qui sont mises en place et que l'on ne connaît pas ! Peu à peu, les opérateurs culturels se sont ouverts aux handicaps. Et là, je ne parle pas que de l'accessibilité des bâtiments, je parle aussi de culture pour tous, de l'offre culturelle accessible aux personnes en situation de handicap et aux artistes en situation de handicap. »

Il explique : « La ville de Charleroi au travers des échevins de la culture et de la personne handicapée est aussi soucieuse de cette accessibilité culturelle. D'ailleurs, elle est partie prenante dans le groupe de travail via la participation d'un membre du cabinet de l'échevine de la Personne en Situation de Handicap et a à cœur de sensibiliser ses collègues afin de faire du handicap et de l'accessibilité culturelle une matière transversale. »

Véronique Lejeune embraye : « Ce que je veux retenir de cette journée, c'est qu'il y a un **réel intérêt** dans ces échanges et que des collaborations se sont déjà nouées entre opérateurs culturels, associations de personnes en situation de handicap et personnes en situation de handicap. »

Les mentalités évoluent. Des projets voient le jour pour faire de la culture une réalité aussi pour les personnes en situation de handicap.

Fort de cette expérience fructueuse, on vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine.



Pour en savoir plus sur le projet

ASPH Centre, Charleroi & Soignies

Véronique Lejeune

Place Charles II, 24 - 6000 Charleroi

071/507 814



Tableau réalisé
par Jacqueline Mahy

Culture & Nous

Le mardi 14 juin, l'ASPH du Centre, Charleroi, Soignies – ASPH CCS - organisait le 1^{er} salon Culture et Nous !

C'est le 1^{er} salon de la culture accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour l'ASPH CCS, la culture c'est très important ! Le handicap aussi. Elle se posait la question : « Pourquoi les artistes en situation de handicap n'avaient pas accès aux musées pour exposer leurs réalisations ? » Pour y répondre, l'ASPH CCS a organisé en 2019 une conférence sur la culture et le handicap.

Elle voulait :

- ➔ Sensibiliser les musées, les personnes qui organisent des expositions...
- ➔ Savoir ce qui était mis en place pour accueillir les personnes en situation de handicap dans les musées...
- ➔ Présenter la culture accessible et adaptable

Suite à cette conférence, un groupe de travail sur la culture s'est créé.

La pandémie de Covid 19 a tout arrêté.

Mais le groupe a continué à travailler à organiser un salon avec des musées pour présenter ce qu'ils faisaient.

L'ASPH CCS a invité les musées et les organisateurs d'événements culturels à y participer, 13 ont répondu présents !

Chacun a pu expliquer ce qu'il faisait pour rendre la culture accessible aux personnes en situation de handicap.

Ils ont pu échanger entre eux

Il y a l'accessibilité des bâtiments, mais pas seulement.

Il y a aussi ce que l'on propose comme expositions aux personnes en situation de handicap

Il y a aussi la possibilité d'ouvrir les musées aux artistes en situation de handicap.

L'ASPH CCS a travaillé aussi avec la ville de Charleroi pour que le handicap soit une réalité dans tous les domaines de la ville.

Cette journée était très intéressante, car il y a eu beaucoup d'échanges entre les participants.

Certains ont même décidé de travailler ensemble.

Oui, la culture est accessible.

L'ASPH a aussi rencontré Mina, une artiste en situation de handicap.

Ce qu'elle veut, c'est montrer son travail, ce qu'elle fait, pas son handicap.

Ce salon lui a permis de montrer ce qu'elle fait.

Elle voudrait que la culture et la société soient accessibles à tout le monde.

C'est ça l'inclusion !

Quand le folklore DEVIENT INCLUSIF

Ce cette année 2022 a sonné la reprise de bon nombre d'activités locales, culturelles, festives... La Ducasse de la ville de Mons en faisait partie. Comme tous les ans ? Pas vraiment ! Avec une dose d'inclusion supplémentaire !

Les fêtes de la Ducasse de la ville de Mons – usuellement nommée le Doudou – s'organisent sur plusieurs jours - durant le week-end de la Trinité, 57 jours après Pâques - pour finir en apothéose le dimanche avec le combat du Lumeçon.

À l'origine, la Ducasse de Mons est une procession assurée par les nobles dans les rues de Mons, pour célébrer la patronne de la ville – Saint Waudru. Au XV^e siècle, ils procèdent à une reconstitution de la bataille et de la victoire de Saint George contre le dragon, le Lumeçon.

Au fil des années, ces festivités deviennent inclusives. En 2002, « Doudou tous admis » permet aux personnes à mobilité réduite de participer à plusieurs moments forts



de la ducasse. Mais ce n'est pas tout. Après 2 années sans festivités, il fallait marquer le coup ! La procession a compté dans ses rangs 2 personnes en situation de handicap visuel. Ainsi Nathalie et Jérôme ont rejoint les rangs des nobles de la cour de Marguerite de Constantinople et ont pu participer comme tout un chacun au folklore de la ville.

Grande nouveauté également, le combat a été audiodécrété dans son intégralité permettant aux personnes aveugles et malvoyantes d'avoir accès aux péripéties du combat de Saint Georges contre le dragon et vibrer à l'unisson avec la ville.

Depuis 2005, la Ducasse de Mons est inscrite comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité par l'Unesco. Cela n'en est pas pour autant qu'elle reste figée dans le temps et ne se renouvelle pas pour devenir chaque année de plus en plus inclusive.

En français facile

L'inclusion dans les fêtes locales

Cette année, la ville de Mons a pu organiser les fêtes de la Ducasse, appelée Doudou.

Elles ont lieu sur plusieurs jours durant le w-e de la Trinité, 57 jours après la journée de Pâques et se terminent un dimanche par une procession et un combat dit Le Lumeçon.

Depuis 2002, ces fêtes sont de plus en plus inclusives avec « Doudou tous admis » qui permet aux personnes à mobilité réduite de participer à plusieurs moments forts de la ducasse.

Cette année, il y a eu 2 nouveautés :

le combat a été audiodécrété pour les personnes aveugles et malvoyantes.

2 personnes aveugles ont participé à la procession dans les rues de la ville de Mons comme tout le monde.

Même si ces fêtes datent de très longtemps, il y a toujours moyen de les rendre inclusives.

ET LE SPORT ADAPTÉ

dans tout ça ?

Faut-il encore rappeler les bienfaits de toute pratique sportive ? Que l'on soit en situation de handicap ne change rien !! Le sport est bénéfique pour toutes et tous pour peu qu'il soit adapté aux handicaps. Et il y a le choix : kinball, boccia, natation, handifoot... Parlons sport avec l'ASPH Sports à l'occasion de la remise des Prix ASPH Sports qui s'est déroulé ce 21 juin à Silenrieux avec plus de 500 sportifs. Nous y avons rencontré la responsable Stéphanie Destrée, les animateurs sportifs Romain Dumoulin et Sébastien Masson et des sportifs Nancy, Christophe et Loïc.

DU SPORT ADAPTÉ ?

Il est des tabous et des idées préconçues contre lesquelles il faut aujourd'hui encore lutter : la pratique sportive en est un. C'est en 1984 que se forme le COPH - cercle omnisport pour personnes handicapées - qui propose pour commencer du tir à l'arc. C'est en amateur que le cercle se développe. Face au succès, le COPH devient en 1994, la Fédération Wallonne du Sport Adapté, reconnu par l'Adeps. En 1999, la FWSA s'associe à 2 autres fédérations et devient la Féma : la Fédération Multisports adaptés. Entre-temps la FWSA devient ASPH Sports. L'objectif de ces différents organes est de proposer aux personnes en situation de handicap du sport adapté.

« L'idée de l'ASPH Sports, c'est de proposer du sport pour que les personnes en situation de handicap puissent se dépasser, se rencontrer, découvrir des sports... Et c'est aussi la mise en avant de leurs compétences dans le respect des règles en vigueur selon les disciplines sportives, car nous avons à cœur de les faire respecter par l'ensemble des sportifs. » nous explique Stéphanie Destrée. « Même si on organise des tournois, des rencontres... c'est le sport amateur que l'on défend. Le sport n'est pas réservé aux professionnels ou à une élite. »

Elle continue : « Pratiquer un sport, c'est fédérateur, c'est inclusif et c'est indispensable pour rester en bonne santé. Je voudrais souligner plusieurs points. L'équipe ASPH Sports fait un travail remarquable sur l'ensemble de la Région wallonne. Les 2 animateurs sont reconnus. Il y a un vrai lien entre les sportifs et eux tout en gardant cette distance nécessaire. »

SUR LE TERRAIN

Romain Dumoulin est le nouvel équipier de Sébastien Masson, pilier de l'asbl sports depuis plus de 15 ans.

Éducateur sportif spécialisé, Romain Dumoulin poursuit : « Même si on est formé aux sports adaptés, on ne sait pas tout. On apprend tous les jours. On a des échanges incroyables, il y a des liens qui se créent entre nous. C'est super chouette. Il y a beaucoup de disciplines sportives adaptées et des sports communs valides et en situation de handicap. Ce sont les mêmes règles qui peuvent parfois



être adaptées en fonction des difficultés rencontrées par les sportifs. Mais on a à cœur de les mettre en conditions réelles. Le sport, c'est le sport qu'il soit adapté ou non ! »

Sébastien Masson prend le relais : « Cette journée à Silenrieux, c'est le couronnement de l'année et c'est hyper important pour eux et pour nous. On le voit bien sur le terrain et sur l'offre de sports que nous proposons. Il y a de plus en plus de clubs sportifs, on en est à 50 aujourd'hui et la liste des sports ne cesse de s'agrandir. Parfois, on rajoute un sport, on teste, on voit si ça prend ou pas. Actuellement, on propose une 20aine de disciplines sportives tant individuelles que collectives. »

Il continue : « Pratiquer un sport permet dans un premier temps, de poser les limites de ce que l'on est capable de faire pour dans un second temps, se voir progresser au fil des matches, des championnats, des rencontres sur le long terme. Cela donne confiance aux sportifs. À cause de la Covid-19, certains sports n'ont pas pu être proposés et on a vu que certains avaient perdu de l'assurance, de la souplesse, du souffle... par manque de pratique. Il faut aussi souligner que nous travaillons avec les institutions pour personnes en situation de handicap et que leur population est vieillissante. C'est d'autant plus important de rester actif. Aujourd'hui, ils sont toutes et tous heureux de se retrouver, de renouer le contact social avec les autres institutions. Le confinement a été vécu très difficilement par certains et cela n'a pas été sans incidence. »

« Oui, le sport est bénéfique pour les personnes en situation de handicap, mais il doit être encadré de manière professionnelle. Il faut une formation spécifique sur les besoins, les spécificités et les adaptations sportives nécessaires en fonction des différents handicaps.

C'est indispensable ! C'est l'ouverture à l'autre. Nous avons eu un sportif très renfermé sur lui-même qui au début ne parlait à personne. Au fur et à mesure des rencontres, il s'est senti en confiance, s'est mis à parler aux autres joueurs, à prendre sa place dans l'équipe. C'est ça le sport !» clôture Sébastien Masson.

Quelle que soit la discipline sportive choisie, l'activité physique procure aux personnes en situation de handicap une foule de bienfaits sur les plans physique, social et personnel. Elles sortent de leur isolement social et deviennent autonomes. C'est loin d'être qu'une activité récréative ou occupationnelle. Il est indispensable de changer de regard sur la pratique sportive « Handicap » adaptée et encadrée et de la favoriser pour en faire une réalité.

Contacts et informations :

Sports : ☎ 081/77 78 15 – 📩 asphsports@sportadapte.be

La Fédération Multisports Adaptés (FéMA) est la fédération sportive belge francophone de loisirs, pour les personnes en situation de handicap. Elle a pour mission de permettre à ces personnes, quels que soient leur âge ou leurs difficultés, de pratiquer au moins un sport adapté à leurs potentialités.

La FéMA propose des activités sportives à toute personne en situation de handicap ou malade, issues d'institutions et écoles spécialisées ou individuelles. Elle fédère plus de 120 clubs sportifs et compte près de 3500 membres, en Wallonie et à Bruxelles.

Siège social : 🏠 Chaussée de Haecht 579/40 - 1031 Bruxelles - ☎ 02 246 42 35

Siège d'exploitation : Rue de France 35 - 5600 Philippeville - ☎ 081 777 818

✉ www.sportadapte.be

NANCY

Ca fait 10 ans déjà que Nancy joue au bowling et à la pétanque. Elle nage aussi la brasse et le dos crawlé. « Faire du sport, ça me détend quand je suis énervée. À l'ASPH Sports, c'est le sport pour tous et on bouge beaucoup. On va partout pour faire des compétitions ou des tournois et j'aime ça. J'aime bien l'équipe qui nous encadre. Ils sont gentils. Je dois faire attention à mon dos quand je fais du sport et ils font tout pour que je ne me fasse pas mal. Je suis contente que l'on organise une fête ou on remet des médailles. Je me sens bien. À chaque fois, je montre mes médailles à ma famille et à mes amis. Je suis contente et heureuse de partager cela avec eux même si on ne gagne pas tout le temps. Ce que je fais le plus, c'est la marche. J'aime la marche dans les bois, ça me calme. C'est relax. On organise aussi un petit goûter pendant la marche. C'est très sympa. »



CHRISTOPHE

Depuis plusieurs années, Christophe joue au basket, au mini foot, au tennis de table. Il va à la piscine et s'adonne à la course, aux lancés de poids et au saut en longueur.

Pourquoi ? Parce qu'il adore le sport ! « J'adore faire du sport. Je suis avec d'autres joueurs et cela me permet d'améliorer mon jeu. Cela me donne confiance en moi ! Je montre mes médailles à mon tuteur et il est fier de moi. Je voudrais encore faire plus de sports, mais j'en fais déjà beaucoup et je ne peux pas être partout. »

J'adore le jeu, le plaisir du sport. Il n'y a pas de compétition entre nous. »



LOÏC

Depuis plus de 10 ans, Loïc pratique le basket, le handball, le hockey en salle et le badminton. Il adore tellement le badminton, qu'il s'y entraîne aussi en club.

« Le sport, ça me fait du bien, ça me détend ! Quand on joue en équipe, on est tous ensemble. Parfois on se dispute, mais ce n'est pas grave. C'est ça aussi le sport. Je suis toujours content de recevoir des médailles. Cela montre que je joue bien. Je les montre à mes copains, à ma maman et à mon papa. Ils sont fiers de moi. En plus, ma maman vient me voir jouer au club de badminton quand il y a des compétitions. J'aime le sport en équipe et tout seul. Je trouve tout ça avec l'ASPH Sports. »



Le sport adapté

Faire du sport quand on est en situation de handicap, c'est très important !

C'est bon pour la santé.

Cela permet de voir des gens, de sortir de chez soi.

Le 21 juin, il y avait la remise de prix ASPH Sports organisé par l'ASPH Sports.

Créée il y a presque 40 ans, l'ASPH Sports propose aujourd'hui beaucoup de sports aux personnes en situation de handicap vivant en institution en Région wallonne.

Il y a le sport pour les professionnels.

Il y a aussi le sport amateur, pour tout le monde.

C'est ce que propose l'ASPH Sports.

Cela permet de tester des sports, de voir si on est capable ou pas de faire ce sport, de faire des progrès au fur et à mesure des matches...

Il est très important d'être formé aux sports adaptés, car il faut connaître les handicaps, leurs besoins...

Avec le covid 19, cela n'a pas été possible de faire du sport.

Cela a été très difficile pour beaucoup de personnes en situation de handicap.

C'est très important qu'elles fassent du sport.

C'est très positif.

Cela donne confiance en soi.



Conclusion

Culture, sport, loisirs... même combat, celui de la reconnaissance !

Loin d'être une chose sans importance, ils sont vecteurs de bien-être, d'expression de soi, d'émancipation...

Que l'on soit en situation de handicap ne change en rien les bénéfices.

C'est notre œil, notre regard de valide qui doit évoluer et se faire inclusif !

Aujourd'hui, de nombreuses voix s'élèvent et revendiquent une réelle inclusion, une réelle prise en compte et

participation des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de la vie.

Il est temps de les entendre ! Ensemble continuons à défendre une société plus juste, plus solidaire et plus accessible !



En français facile

La culture, le sport, les loisirs... sont importants pour les personnes en situation de handicap.

Cela leur permet de se sentir bien, de s'exprimer, de devenir plus autonomes... comme tout le monde.

La société pense encore que ce n'est pas important pour les personnes en situation de handicap.

Mais ce n'est pas vrai.

C'est important pour tout le monde !



SITES

Brabant :

📍 Rue du Midi, 111 – 1000 Bruxelles

📞 02 546 14 42 – fnph@fmsb.be

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Brabant

Brabant wallon :

📍 Chaussée de Bruxelles, 5
1300 Wavre

📞 010 84 96 47 – asph.bw@solidaris.be

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Centre, Charleroi et Soignies :

📍 Place Charles II, 24 – 6000 Charleroi

📞 071 50 78 14
asph.charleroi@solidaris.be

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Liège :

📍 Rue Douffet, 36 – 4020 Liège

📞 04 341 63 06 (en matinée)
asph.liège@solidaris.be
espacedifferences.liège@solidaris.be

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée + activités
Equimotricité

Luxembourg :

📍 Place de la Mutualité, 1 – 6870 Saint-Hubert

📞 061 23 11 37 – asph@mslux.be

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Mons Wallonie picarde :

📍 Avenue des Nouvelles Technologies, 24
7080 Frameries
rue du Fort, 48 – 7800 Tournai

📞 068 84 82 89 – 📩 asph.315@solidaris.be

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée

Province de Namur :

📍 Chaussée de Waterloo, 182
5002 Saint-Servais

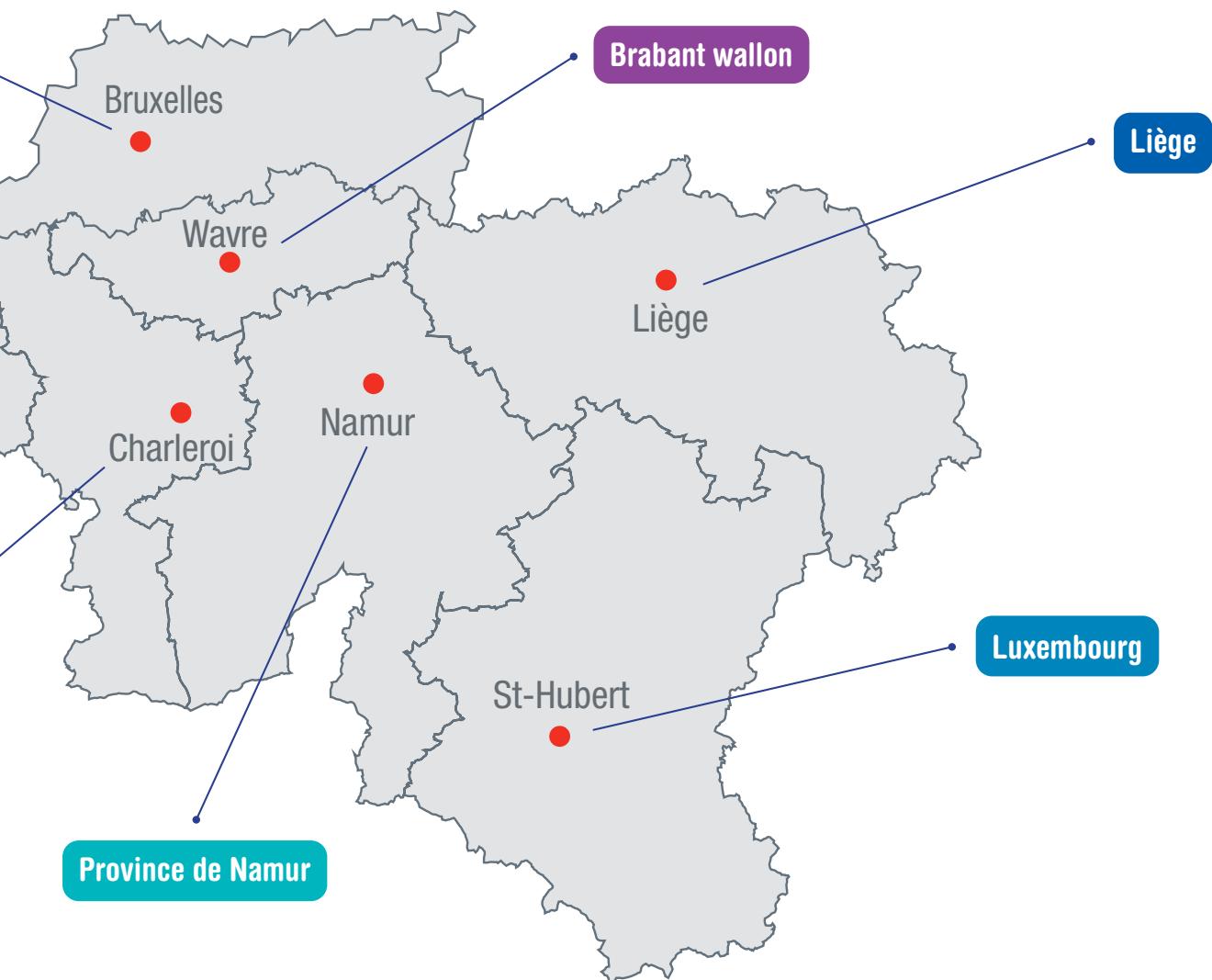
📞 081 77 78 00 – 📩 325.asph@solidaris.be

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée



Mons Wallonie picarde

Centre, Charleroi et Soignies



Luxembourg

Le samedi **1^{er} octobre** de 10h à 12h, l'ASPH du Luxembourg organise en collaboration avec l'ASPH Secrétariat général, le PS et la mutualité socialiste du Luxembourg un Colloque sur la **protection judiciaire de la personne en situation de handicap**. Vous êtes concernés? Vous connaissez quelqu'un qui l'est? Vous vous posez des questions?

Rejoignez-nous soit en présentiel à l'auditorium de la Mutualité Socialiste d'Arlon (participation de 10 €) ou en live (gratuit). Nous tenterons au mieux de vous informer et de répondre à vos questions avec l'aide de professionnels de qualité !

infos et inscriptions (obligatoire) : luxembourg@fed.ps.be



Défendez vos droits



Faites appel aux assistantes sociales ASPH et à Handydroit®

Pour toutes questions liées de près ou de loin au handicap, les assistantes sociales ASPH sont là pour écouter, accompagner, orienter et soutenir les personnes en situation de handicap, les familles et les proches !

Un seul numéro: **02/515 19 19**

ou via

contactcenter.asph@solidaris.be

Horaires

Du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Pour les personnes sourdes et malentendantes.

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h00.

En collaboration avec Relais Signes



Avec le soutien de

la fédération Wallonie Bruxelles



la Wallonie



la Région Bruxelles Capitale



la Direction equal.brussels

